

de son origine officielle. C'est là, il me semble, l'essence d'un bon gouvernement, d'un bon parlement.

Je suis fermement persuadé, comme je l'ai déjà dit, que l'opposition au bill lui-même manifestée par divers députés n'est nullement fondée sur les faits ou sur une question de principes. Au contraire, on s'y oppose simplement parce que l'opposition doit s'opposer à tout ce qui vient du gouvernement. En ce qui me concerne personnellement,—et je crois exprimer ici le point de vue de notre groupe de la CCF,—j'apprécie le projet de loi en fonction des faits et de sa nécessité.

Notre groupe est d'avis que la direction et la maîtrise de toute l'économie du Canada, à une époque où près de la moitié du revenu fédéral est affectée au ministère de la défense, doivent ressortir aux représentants élus, qui constituent le Parlement. Si le Parlement n'est pas en session, l'économie doit alors être sous la maîtrise des députés représentés par le cabinet et, en vertu de ce projet de loi, par le ministre de la Production de défense.

Je ne comprends pas du tout la thèse soutenue par les députés de la loyale opposition de Sa Majesté. Le bill ne porte pas sur des pouvoirs, mais seulement sur des périodes de temps. Ils demandent une révision. Pendant l'interruption de la séance, j'ai relu la loi. Si je comprends bien, le ministre de la Production de défense doit présenter un rapport annuel au Parlement et les dépenses publiques peuvent être examinées par tous les députés. De plus, tous les crédits doivent être soumis au Parlement. A ce moment-là on peut adresser au ministre toutes les demandes de renseignements.

Alors, si le ministre de la Production de défense doit présenter un rapport annuel, si les dépenses publiques doivent être présentées tous les ans, si les crédits peuvent être examinés chaque année par la Chambre et si près de la moitié de tout le revenu fédéral doit être affectée aux ministères de la Défense et de la Production de défense, je crois vraiment qu'il existe encore un état d'urgence. Puisqu'il en est ainsi et que le ministre actuel a dû admettre, la première année de la dernière Grande Guerre, que le Canada était saboté par des sociétés de l'entreprise privée, qui faisaient passer leur avantage avant leur patriotisme, je dirai que tout Canadien raisonnable et patriote n'a d'autre choix que de faire comme moi, c'est-à-dire d'appuyer la motion tendant à la deuxième lecture du bill à l'étude.

**M. E. G. Hansell (MacLeod):** Il ne m'arrive pas souvent, monsieur l'Orateur, de féliciter mes excellents amis à ma droite immédiate. Je dis bien mes excellents amis. De fait, j'ai

[M. Winch.]

toujours considéré le député de Cap-Breton-Sud un peu comme un copain. Je dois les féliciter d'avoir réalisé ce que je cherchais à accomplir, ici et là au pays, depuis très, très longtemps. J'ai voulu pousser mes amis socialistes et mes amis libéraux à faire cause commune. J'ai le sentiment qu'ils ont fait plus de progrès en ce sens au cours du présent débat que je n'en avais obtenu des efforts que je tentais, en dehors de la Chambre, depuis assez longtemps, puisque...

**M. Winch:** Je préférerais m'unir aux libéraux plutôt qu'aux conservateurs.

**M. Hansell:** ...ils accordent leur appui à une mesure qui, en principe, tend à concentrer le pouvoir, non pas entre les mains d'un gouvernement, mais entre les mains d'un seul homme. Mes lectures, mon étude du socialisme et mon observation du comportement de mes amis socialistes en telle ou telle circonstance m'ont appris qu'on peut s'attendre qu'ils appuient toute mesure concentrant le pouvoir entre les mains du gouvernement.

**M. Gillis:** Quand l'intérêt public l'exige.

**M. Hansell:** De fait, il m'étonne que mes amis libéraux, en tant que parti, accueillent avec tant de joie l'appui que les socialistes leur accordent dans le présent débat. Ils semblent extrêmement réjouis. Ils rient des sarcasmes que les cécéfistes lancent à ceux qui s'opposent à l'adoption du bill à l'étude. On dirait des amis intimes.

Je veux féliciter mes amis socialistes à un autre propos. Ils ont appuyé ce projet de loi plus chaleureusement que ne l'ont fait les députés ministériels. Mais, même malgré cela, le débat auquel a donné lieu jusqu'ici le projet de loi a quelque chose de curieux, quelque chose d'illogique, selon moi. Voici une mesure en vertu de laquelle le ministère de la Production de défense sera établi sur une base permanente. Ce n'est pas tout: elle rend également permanents les pouvoirs exceptionnels accordés au ministre. Voilà un point qui nous inquiète, nous de cette partie de la Chambre.

Nous voulons bien qu'existe un ministère de la Production de défense. Alors que la situation actuelle est complexe, peut-être même dangereuse, que le ministre possède de tels pouvoirs, d'accord. C'est d'ailleurs ce qu'a déjà dit mon chef, le député de Peace-River. Ont également dit cela les députés d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) et de Wetaskiwin (M. Thomas). Et j'exprime actuellement le même avis. Mais nous ne voudrions pas accorder à tout jamais un tel pouvoir au ministre.

J'ai dit qu'il y a un certain illogisme dans les idées énoncées par certains préopinants.